

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

Délibération

Séance publique du 5 juillet 2024

N° 2024-384

Convocation du 28 juin 2024

Aujourd'hui vendredi 5 juillet 2024 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS:

Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, M. Bruno FARENIAUX, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAR, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Laurent GUILLEMIN, M. Pierre HURMIC, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, Mme Nathalie LACUEY, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Pascale PAVONE, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean-Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Dominique ALCALA à M. Patrick BOBET

Mme Stephanie ANFRAY à Mme Amandine BETES

M. Alain ANZIANI à Mme Véronique FERREIRA

M. Christian BAGATE à Mme Daphné GAUSSENS

Mme Christine BONNEFOY à M. Jean-Marie TROUCHE

M. Thomas CAZENAVE à M. Stéphane MARI

Mme Nathalie DELATTRE à M. Christophe DUPRAT

M. Nordine GUENDEZ à Mme Josiane ZAMBON

M. Frédéric GIRO à Mme Brigitte TERRAZA

M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE

Mme Delphine JAMET à M. Jean-Baptiste THONY

M. Gwénaël LAMARQUE à M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM

Mme Harmonie LECERF MEUNIER à Mme Eve DEMANGE

M. Thierry MILLET à Mme Zeineb LOUNICI

M. Fabrice MORETTI à Mme Béatrice SABOURET

Mme Céline PAPIN à Mme Brigitte BLOCH

M. Jérôme PESCINA à M. Eric CABRILLAT

Mme Marie RECALDE à Mme Anne-Eugénie GASPAR

M. Bastien RIVIERES à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE

M. Sébastien SAINT-PASTEUR à M. Serge TOURNERIE

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE:

EXCUSE(S):

Madame Anne FAHMY, Madame Fabienne HELBIG, Monsieur Philippe POUTOU, Monsieur Fabien ROBERT.

LA SEANCE EST OUVERTE



Conseil du 5 juillet 2024

Délibération

Mission Opération d'Intérêt Métropolitain (OIM) et Opération d'Intérêt National (OIN)

N° 2024-384

PESSAC, GRADIGNAN- OIM Bordeaux Inno Campus - Opération d'aménagement BIC Extra-rocade - Ouverture de l'enquête parcellaire - Décision - Autorisation

Monsieur Franck RAYNAL présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n°2022/25 du Conseil métropolitain du 28 janvier 2022, le Conseil de Bordeaux Métropole a adopté une déclaration de projet autorisant l'opération d'aménagement Bordeaux Inno Campus Extra-rocade (BIC-ER), sur un périmètre d'environ 553 ha environ sur les communes de Gradignan, Mérignac, et Pessac à l'extérieur de la rocade bordelaise A630.

Pour mémoire, cette opération de renouvellement urbain vise à densifier un territoire dominé par des zones d'activités vieillissantes et confronté à une crise de croissance. La dégradation des espaces publics, l'importante artificialisation des sols, les problèmes de congestion chronique liés à la dépendance à l'automobile, et la pénurie d'offre foncière ont dégradé l'attractivité de ce secteur pourtant stratégique pour l'emploi métropolitain. Au-delà des enjeux économiques liés au risque de perte d'emplois et de compétences, cette situation s'avère problématique sur le plan environnemental.

Bordeaux Métropole, par délibération en date du 28 janvier 2022, a approuvé la création de l'opération d'aménagement Bordeaux Inno Campus Extra-rocade ainsi que la déclaration de projet portant mise en compatibilité du PLU et a autorisé Monsieur le Président à solliciter la délivrance d'une déclaration d'utilité publique.

Par arrêté préfectoral du 27 juin 2022, la Préfète de la Gironde a déclaré d'utilité publique pour une durée de 10 ans, au bénéfice de Bordeaux Métropole, les travaux relatifs à l'Opération d'intérêt métropolitain Bordeaux Inno Campus Extra-rocade, sur les communes de Gradignan, Mérignac et Pessac.

Cette Déclaration d'utilité publique (DUP) concerne le Périmètre resserré d'action foncière (PRAF) de l'opération d'aménagement, d'une superficie d'environ 153 hectares.

Au regard de la complexité du projet d'aménagement Bordeaux Inno Campus et du périmètre étendu de projet, il est proposé d'organiser une enquête parcellaire en plusieurs phases.

Malgré la procédure de DUP engagée, Bordeaux Métropole privilégiera autant que possible les négociations amiables. La procédure d'expropriation ne sera utilisée qu'en cas d'échec de ces négociations. En cas d'expropriation, la relocalisation des entreprises dont l'activité n'est pas incompatible avec le projet sera étudiée, afin d'éviter les indemnités d'éviction dues en cas d'expropriation.

A cet effet, le Conseil de Bordeaux Métropole est appelé à solliciter auprès de Monsieur le Préfet de la Gironde, l'ouverture d'une enquête publique parcellaire relative à la cessibilité des fonciers nécessaires à la poursuite du projet, sur la base du dossier transmis

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU l'article L5217-2 du Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, et notamment les articles L.110-1 et R. 131-2 et 3.

VU les articles L.123.1 et suivants du Code de l'environnement,

VU la délibération n°2015/745 du 27 novembre 2015 relative à la définition de l'intérêt métropolitain pour les opérations d'aménagement,

VU la délibération n°2016-77 du 12 février 2016 créant l'Opération d'intérêt métropolitain Bordeaux Inno Campus,

VU la délibération n°2022-25 du 28 janvier 2022 approuvant la création de l'opération d'aménagement Bordeaux Inno Campus Extra-rocade sur les communes de Gradignan, Mérignac, approuvant la mise en compatibilité du PLU, déclarant le projet d'intérêt général, et autorisant Monsieur le Président à solliciter la délivrance d'une déclaration d'utilité publique et de l'autorisation environnementale du projet BIC Extra-rocade,

VU l'arrêté préfectoral du 27 juin 2022 déclarant d'utilité publique l'Opération d'intérêt métropolitain Bordeaux Inno Campus Extra Rocade.

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE pour permettre la réalisation de l'opération d'aménagement Bordeaux Inno Campus Extra-rocade, il est nécessaire de procéder à des acquisitions foncières par voie d'expropriation en l'absence de réalisation par voie amiable, qu'il est également nécessaire de faire déclarer cessibles les parcelles dont l'acquisition est nécessaire à la réalisation du projet,

CONSIDERANT QUE l'enquête parcellaire sera organisée en plusieurs phases,

CONSIDERANT QU'il revient à Bordeaux Métropole de saisir Monsieur le Préfet de la Gironde.

DECIDE

<u>Article 1 :</u> d'autoriser Madame la Présidente à requérir auprès du Préfet de la Gironde, en temps voulu, l'ouverture de l'enquête parcellaire relative aux emprises foncières nécessaires à la réalisation du projet d'aménagement de Bordeaux Inno Campus Extra-rocade, en plusieurs phases, en vue d'obtenir l'arrêté de cessibilité.

Article 2 : d'autoriser Madame la Présidente à accomplir toutes les formalités entraînées par cette opération et à signer les actes et tous les autres documents à intervenir.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés. Abstention : Monsieur MORISSET;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 5 juillet 2024

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 9 JUILLET 2024

Pour expédition conforme,

par délégation,

le Conseiller délégué,

DATE DE MISE EN LIGNE : 9 JUILLET 2024

Monsieur Franck RAYNAL